

Front commun pour la justice sociale inc.
Conférence de presse
le 6 octobre 2010

Au Nouveau-Brunswick, le Front commun pour la justice sociale (FCJS) fournit de l'information à la population au sujet des conséquences des politiques sociales et économiques sur les personnes vivant dans la pauvreté. L'une des motivations du FCJS en matière de défense des intérêts est ancrée dans l'article 25 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, laquelle stipule : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour **l'alimentation**, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires... » Le salaire minimum, les taux d'aide sociale et la pension de la sécurité de la vieillesse placent de nombreux Néo-Brunswickois sous le seuil de la pauvreté. Le revenu de travail n'a pas suivi le rythme de l'inflation. Le FCJS est préoccupé par le fait que les personnes pauvres vivant au Nouveau-Brunswick ont de la difficulté à couvrir

Le Front commun pour la justice sociale a effectué un sondage basé sur les méthodes du **panier de provisions nutritif du Canada** (PPNC) élaborées par Santé Canada. Il mesure le coût d'une alimentation saine en fonction de *Bien manger avec le Guide alimentaire canadien*, mais n'inclut pas les aliments qui ne font pas partie de ce guide. Quand un article était en vente, il était choisi comme étant la décision probable de personnes à faible revenu (consulter l'annexe A pour obtenir la liste des 66 aliments faisant l'objet du sondage).

Le coût de la nourriture représente un important pourcentage du budget mensuel de personnes ayant des moyens limités. Le coût à la hausse de la nourriture est en fort contraste avec les taux stables d'assistance sociale des dernières années. Par exemple, pour une personne de la catégorie de transition, le taux d'assistance sociale est passé de 494 \$ par mois en 2006 à 537 \$ en 2010. Il s'agit d'une hausse de 8,7 %. De 2005 à 2010, le taux d'inflation a augmenté de 9,06 %.

Pour suivre le rythme du coût à la hausse d'aliments nutritifs, les assistés sociaux doivent dépenser de plus en plus de leur revenu pour l'achat d'aliments sains. La même situation s'applique aux personnes qui travaillent au salaire minimum et les pensionnés de la sécurité de la vieillesse, comme présenté à la figure 3 et 4 Les détails du calcul du revenu de ces groupes se trouvent dans l'annexe B.

En juillet 2006, le prix de la nourriture a fait l'objet d'un sondage à Saint-Jean. Le FCJS a réalisé une autre étude dans cette ville en juillet 2010. Des 66 aliments qui faisaient partie du panier de provisions nutritif du Canada en 2006, 49 d'entre eux étaient exactement les mêmes que ceux du panier de 2010. Cela a donné une occasion unique d'observer quel article en particulier présentait la plus grande hausse de prix durant la période de quatre ans.

Le sondage d'évaluation du coût des aliments réalisé par le Front commun pour la justice sociale (FCJS) en juillet et en août 2010 documente ce que les personnes à revenu limité savent déjà par expérience, notamment que la nourriture soit beaucoup plus chère qu'elle ne l'était il y a cinq ans.

Des 49 aliments identifiés à Saint-Jean, seulement sept coûtaient moins qu'en 2006.

Les produits laitiers variaient entre 7,5 % (lait) à 42,0 % pour le fromage Mozzarella
Les produits riches en protéines variaient entre 3,7 % (viande hachée) et 102,5 % (yvon)
Les fruits variaient entre 5,3 % (raisins) à 83,5 % pour le jus de pomme en conserve.
Les produits céréaliers étaient tous plus élevés soit 5 % pour l'avoine, 80,8 % pour les biscuits soda et 102,1 % pour le pain de blé entier.
Les matières grasses et huiles étaient de 14,2 % pour la margarine à 29,8 % pour l'huile de canola.

Dans l'ensemble, les bénéficiaires de l'assistance sociale, les travailleurs au salaire minimum et les aînés vivant d'un revenu fixe disposent d'une somme incroyablement modeste pour se nourrir convenablement. Le prix du logement vient réclamer une forte proportion de leur revenu mensuel. Certains d'entre eux consacrent jusqu'à 60 % de leur revenu au logement. Étant donné le prix que coûte une alimentation nutritive, ils devraient dépenser entre le tiers et la moitié de leur revenu pour se nourrir, et rester démunis pour toutes les autres nécessités de la vie. Une personne qui travaille au salaire minimum, surtout si elle travaille moins de 40 heures par semaine, a de la difficulté à joindre les deux bouts. De nombreux aînés recevant la pension de la sécurité de la vieillesse vivent en dessous du seuil de la pauvreté. Si la maladie s'en mêle, faisant hausser les frais des soins de santé, ces personnes ne peuvent plus se nourrir convenablement.

Du point de vue économique, il est plus avisé de promouvoir le bon état de santé que procure une alimentation convenable que d'accorder de plus gros budgets au ministère de la Santé. C'est une vérité amplement documentée que le coût des soins de santé augmente considérablement lorsque les gens vivent dans la pauvreté.

Nous avons fait cinq (5) recommandations que vous trouverez aux pages 17 à 21.

Pour information :

Linda McCaustlin – 855-7046
Aurée Cormier – 204-1134
Joanne Petitpas – 204-4482
Jean-Claude Basque – 389-1578